



En 1^{ère} partie, vous trouverez le règlement pour l'année 2025.
Pour l'année 2026, veuillez aller plus loin dans le document.

1. Réservations

Il est **obligatoire** de lire les conditions d'accès avant toute réservation.

!! Certains points dans les conditions varient d'une année à l'autre.

Dès votre demande de réservation, le paiement d'acompte entrainera automatiquement l'accord avec le règlement et les conditions d'accès ci-dessous.

Les réservations se font en ligne via l'application "MyKookie". Veuillez sélectionner la pension Moustaches & Compagnie en indiquant le code postal « 7850 – Enghien » après vous avoir créé un compte si vous êtes nouveaux clients.

Voici le lien pour télécharger l'application : <https://www.mykookie.pet/pet-hotel/>

Toutes les informations demandées sur l'application doivent être complétées afin de pouvoir valider votre réservation.

Si vous n'arrivez pas à réserver, il y a plusieurs raisons :

- Soit vous n'avez pas rempli toutes les cases obligatoires concernant vos coordonnées ou celles de votre chat.
- Soit il n'y a plus de place à la période sélectionnée
- Soit vous n'avez pas sélectionné le nombre suffisant de jours par rapport à la période.
- Soit nous sommes fermés (les dates de fermeture sont disponibles sur le site internet).

Dans le cas où vous avez un doute concernant la vaccination, vous pouvez joindre une photo du carnet vétérinaire.

Vous savez également vérifier la disponibilité sans réserver afin de voir s'il y a encore de la place aux périodes souhaitées.

Afin de pouvoir réserver un séjour, **le nombre minimum est de 4 jours.**

Durant les congés scolaires belges et la période estivale (juin à septembre inclus) **seuls les séjours de minimum 7 jours sont possibles** afin de privilégier les vacances de longues durées.

ATTENTION ! EN VUE DE NOTRE PROCHAIN DEMENAGEMENT À SOIGNIES !

Lorsque vous réservez un séjour pour votre chat à partir du 1^{er} juin, sachez qu'il est probable que nous ayons déjà déménagé à Soignies. Si c'est le cas, nous vous préviendrons à temps et vous serez donc amené à nous rejoindre dans notre nouvel établissement.

2. Tarifs et paiement

Le tarif journalier comprend : les croquettes (almo nature), la litière, les installations (paniers, bac à litière, gamelles, fontaine à eau...), eau, chauffage ainsi que les services adaptés aux besoins de votre chat (entretien des locaux, jeux, câlins...).

! Il est préférable que votre chat maintienne son alimentation habituelle pour éviter les troubles intestinaux.

Dès l'acceptation de votre réservation, vous recevez un e-mail en reprenant toutes les modalités de paiement. Un acompte de 50% du montant total est demandée. Veuillez vérifier vos spams au cas où. L'acompte doit être payé dans les 3 jours ouvrables. Dans le cas échéant, **un seul rappel** par mail sera effectué.

Si aucune nouvelle de votre part après le rappel, la réservation sera automatiquement annulée 3 jours ouvrables après le rappel.

Le solde ainsi que les suppléments choisis au préalable sur l'application (brossage, soins des yeux/oreilles, médications...) doit être obligatoirement réglé pour le premier jour du séjour de votre chat **en liquide**, sous réserve de suppléments éventuels (nourriture, vétérinaire, jours supplémentaires, soins particuliers,...). Pour les suppléments éventuels durant le séjour de votre chat, ils devront être payés lors du départ de votre chat.

3. Horaires & rendez-vous

Tous les départs et arrivées se font sur rendez-vous dans les horaires* ci-dessous :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 10-12h et 17-18h30

Mardi & jeudi : 17-18h30.

Fermés les dimanches & jours fériés.

*horaire susceptible d'être modifié en fonction des périodes (grande influence, fêtes de fin d'année,...)

Dans le cas où vous souhaitez venir en dehors des heures de la pension, une demande peut être effectuée au préalable et sous supplément. Il en va de même si vous arrivez en DEHORS DES HORAIRES D'OUVERTURE.

Les rendez-vous devront être fixés dès votre réservation pour une organisation optimale pour chacun. Dans le cas où je n'ai aucune nouvelle de votre part, les heures de rendez-vous seront fixés par mes soins durant les heures d'ouverture. Tout changement d'heure de rendez-vous doit être demandé au préalable.

Les arrivées se font uniquement par le propriétaire du chat afin de pouvoir au mieux expliquer les derniers détails concernant votre animal et de signer les documents nécessaires. Les départs peuvent se faire par un membre de la famille/voisin/ami, à condition que la personne connaisse le chat et que cela ait été signalé en amont en ayant donné l'identité de la personne.

Maximum 2 personnes à la fois au sein de l'établissement afin de garantir le calme et le bien-être pour les pensionnaires.

En cas d'empêchement ou de retard de plus de 15 minutes, il faut nous en informer afin de ne pas perturber les activités de la pension. Au-delà de 15 minutes de retard, nous conviendrons d'un autre rendez-vous compatible avec l'agenda.

Les périodes de fermeture sont affichées sur le site internet de la pension.

4. Vaccinations et traitements anti-parasitaire

Avant tout, votre chat doit être identifié et son numéro de puce doit être indiqué dans le carnet s'il est né après le 01/11/2017. Il doit également être stérilisé dès qu'il a 6 mois.

Votre chat devra impérativement être en ordre de vaccinations et avoir un traitement anti-parasitaire en cours de validité.

Veillez contacter votre vétérinaire si vous avez des doutes concernant les vaccins, traitements ainsi que leur validité.

Ces traitements doivent **obligatoirement** être indiqués dans le carnet vétérinaire.

Le carnet vétérinaire accompagnera le chat durant tout son séjour. Si vous oubliez le carnet vétérinaire, il faudra prévoir d'aller le rechercher. Si cela n'est pas possible, il ne sera pas possible d'accueillir votre chat et aucun remboursement ne sera effectué.

Concernant la vaccination, votre chat doit être vacciné contre le typhus, le coryza & la leucose.

- Le typhus et le coryza se représente par « RCP », « CRP » ou « CVR » dans le carnet vétérinaire.
- La leucose se représente par « FeLV » dans le carnet vétérinaire. Attention, si votre chat ne sort pas, il est probable qu'il ne soit pas vacciné contre la leucose, dans ce cas, veuillez prendre rendez-vous chez votre vétérinaire au minimum 1 mois avant le séjour (car 2 doses sont nécessaires à 1 mois d'intervalle).

Un traitement préventif anti-parasitaire est obligatoire pour le séjour en pension (puces et vers). Ces traitements devront être réalisés minimum 1 semaine avant le séjour.

Dans le cas où aucun traitement est indiqué dans le carnet, un traitement anti-puce (avantage) sera administré à votre chat, sous supplément. Sans cela, il ne pourra pas être hébergé dans notre établissement.

Dans le cas où des parasites sont présents durant le séjour du chat, le montant de 100€ pour une désinfection totale de la pension vous sera facturée ainsi qu'un traitement prescrit par le vétérinaire contacté afin d'éliminer le plus rapidement les parasites présents.

Voici un tableau récapitulatif qui peut vous aider à trouver le traitement adapté lors du moment venu :

<https://www.msd-sante-animale.fr/offload-downloads/poster-ape-chien-chat-edition-2021/>

5. Affaires personnelles

Seules les petites affaires personnelles sont autorisées (t-shirts, essuies, petits jouets,...). **Les plaids, coussins et paniers ne sont pas autorisés.** Nous ne sommes pas responsables de la perte ou détérioration de vos affaires personnelles.

Enlevez le collier à votre chat pour une question de sécurité s'il en porte un habituellement.

6. Alimentation

Malgré que nous fournissons des croquettes (Almo nature), il est préférable qu'il garde sa nourriture habituelle afin de ne pas perturber le rythme alimentaire et éviter les troubles intestinaux de votre compagnon.

7. Nouvelles privatives

Des nouvelles de votre chat seront envoyées **de notre propre initiative.**

Aucune nouvelle ne sera donnée les dimanches, jours fériés ni en dehors des heures d'ouverture.

Les nouvelles privatives sont envoyées dans les 3 premiers jours de votre compagnon afin de vous rassurer que tout va bien. Ensuite, vous aurez des nouvelles **une fois par semaine.**

Nous utilisons WhatsApp pour pouvoir vous envoyer des photos.

8. Vétérinaire

En cas d'accident ou de maladie, le vétérinaire de votre choix sera contacté (traitant ou de contrat). Dans l'impossibilité de le joindre le vétérinaire traitant, le Dr Véronique Hennaut, situé à Enghien sera contacté. Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire.

Les frais engendrés par la pension (achat de médicaments, frais kilométriques,...) seront à payer lors du départ de votre chat.

9. Traitement médical

Les traitements médicaux peuvent être maintenus et faits durant le séjour de votre chat. Il est important de le signaler lors de la réservation. Si ce n'est pas fait au préalable, votre chat peut être refusé pour le séjour réservé.

Les traitements devront être prescrits par un vétérinaire. Sans cette prescription, les traitements ne pourront pas avoir lieu. Lorsque votre chat nécessite un traitement, merci d'utiliser un pilulier ainsi que de découper les médicaments en part nécessaires pour le traitement.

Dans le cas où vous avez un chat étant un lourd cas médical, le tarif est adapté. Veuillez en faire la demande si vous êtes dans le cas.

Si votre chat a des problèmes d'incontinence ou des problèmes de comportement urinaire, merci d'apporter des alèses en suffisance. Dans le cas où votre chat présente ce type de comportement durant le séjour et que vous n'avez pas apporté d'alaises, les alaises fournies par nos soins vous seront facturées

Nous n'acceptons aucun animal ayant des maladies contagieuses au sein de notre établissement.

10. Annulation du séjour (intégrale ou partielle)

Toute annulation ou modification doit se faire par écrit via l'adresse e-mail de la pension :
moustachesetco@gmail.com

Annulation de l'intégralité du séjour (*quelle que soit la raison*) :

- Si vous annulez la totalité du séjour, aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué.
- Si vous annulez le séjour réservé et souhaitez déplacer votre voyage, cela équivaut à une annulation.

Annulation partielle du séjour (arrivée différée ou départ anticipé) :

- Si vous annulez 1 ou plusieurs jours réservés, et que vous prévenez moins d'un mois à l'avance, la totalité du séjour sera dû.
- Si vous supprimez un ou plusieurs jours alors que le séjour est entamé, aucun remboursement ne sera effectué.

Un contrat sera rempli et signé lors de l'arrivée de votre chat.

11. Responsabilité et engagement de Moustaches & Compagnie

Le bien-être de votre chat est notre priorité. Nous mettons tout en œuvre afin que votre chat passe un séjour idéal. Nous nous engageons à le traiter comme si c'était le nôtre, dans un environnement sain et propre, tout en leur offrant une attention particulière et tout ce dont il a besoin (jeux, câlins, nourriture,...). Nous garantissons une présence au sein de la pension étant donné que nous vivons sur place, ainsi qu'une surveillance et un suivi régulier.

Si cela nous semble nécessaire, nous hésiterons pas à consulter un vétérinaire.

Nous prenons également toutes les dispositions pour que votre chat ne contracte pas de maladie (vérification des vaccins, traitement antiparasitaire, refus des chats ayant des maladies transmissibles) et mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que l'hygiène des emplacements, locaux, bacs à litière, coussins, gamelles soit irréprochable.

Malgré toutes les précautions que nous pouvons prendre, le risque zéro n'existe pas de ce fait nous ne sommes pas tenus comme responsable en cas de maladie pouvant arriver pendant ou après son hébergement ou de tous les dommages éventuels causés à son animal (blessure, mort, maladie,...) pendant son séjour en pension sauf faute grave reconnue imputable à la pension.

12. Abandon de l'animal

Selon la loi, si un animal n'est pas repris par son propriétaire après 4 jours à compter du terme de jours pour lequel la pension avait été convenue, l'animal sera conduit à l'administration communale d'Enguien et sera considéré comme abandonné. Moustaches & Compagnie rappelle qu'il s'agit d'une pension et non d'un refuge et s'efforcera de prendre contact avec le ou les propriétaires, ou toutes personnes de contacts autorisées par le propriétaire, avant de conduire l'animal à la commune. Moustaches & Compagnie communiquera toutes les informations dont elle dispose à l'administration communale, sur l'animal, ainsi que sur les propriétaires. Cf arrêté royal du bien-être animal : <https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Animaux-Compagnie/AGW/AGW%2024-11-2022.pdf>

13. RGPD

Le RGPD est d'application. Cela garantit que vos données personnelles sont uniquement à usage informatif et peuvent être modifiées, supprimées à tout moment.

Règlement et conditions d'accès de la pension féline

« Moustaches & Compagnie »

2026

1. Réservations

- Comment faire une réservation ?

Les réservations se font uniquement via l'application MyKookie. Votre profil et celui de votre chat doivent être entièrement complétés pour que la demande soit acceptée. Il est essentiel de lire le règlement à jour, disponible en ligne. Le contrat sera signé à l'arrivée de votre chat.

Dès votre demande de réservation, cela entrainera automatiquement l'accord avec le règlement et les conditions d'accès ci-dessous.

Merci de ne pas effectuer de réservation si vous n'êtes pas certains afin de ne pas bloquer des places inutilement.

Le contrat sera à signer lors de l'arrivée de votre chat.

Un séjour minimum est requis : 4 jours toute l'année, et 7 jours des vacances scolaires de mai à septembre inclus. Il est possible de déposer votre chat pour une durée plus courte, mais la facturation sera faite sur la base du séjour minimum, sur demande préalable par mail.

Voici le lien pour télécharger l'application : <https://www.mykookie.pet/pet-hotel/>

Si vous n'arrivez pas à réserver, il y a plusieurs raisons :

- Soit vous n'avez pas rempli toutes les cases obligatoires concernant vos coordonnées ou celles de votre chat.
- Soit il n'y a plus de place à la période sélectionnée
- Soit vous n'avez pas sélectionné le nombre suffisant de jours par rapport à la période.
- Soit nous sommes fermés (les dates de fermeture sont disponibles sur le site internet).

2. Paiement

- Acompte

Dès l'acceptation de votre réservation, vous recevez un e-mail en reprenant toutes les modalités de paiement. Un acompte de 50% du montant total est demandé. Veuillez vérifier vos spams au cas où. L'acompte doit être payé dans les 3 jours. Dans le cas échéant, **un seul rappel** par mail et sms sera effectué.

Si aucune nouvelle de votre part après le rappel, la réservation sera automatiquement annulée 3 jours après le rappel.

- Solde

Le solde ainsi que les suppléments choisis à l'arrivée doivent être **obligatoirement** réglé pour le premier jour du séjour de votre chat **en liquide ou par Payconiq**, sous réserve de suppléments éventuels (nourriture, vétérinaire, jours supplémentaires, soins particuliers, ...). Pour les suppléments éventuels durant le séjour de votre chat, ils devront être payés lors du départ de votre chat.

2. Horaires et rendez-vous

- **Horaires de la pension**

Tous les départs et arrivées se font sur rendez-vous dans les horaires (susceptibles d'être modifié en fonction des périodes (grande influence, fêtes de fin d'année,...))

ci-dessous :

Lundi, mercredi, vendredi, samedi : 10-12h et 17-18h30

Mardi & jeudi : 17-18h30.

Fermés les dimanches & jours fériés.

Dans le cas où vous souhaitez venir en dehors des heures de la pension, une demande peut être effectuée au préalable par mail et sous supplément (hors dimanche et jours fériés).

- **Rendez-vous pour les arrivées & départ**

Les arrivées se font uniquement sur rendez-vous indiqué lors de la réservation sur MyKookie et devront être effectuées par le propriétaire du chat afin de pouvoir au mieux expliquer les derniers détails concernant votre animal et de signer les documents nécessaires. Les départs peuvent se faire par un membre de la famille/voisin/ami, à condition que la personne connaisse le chat (et sache l'installer dans sa cage de transport) et que cela ait été signalé en amont en ayant donné l'identité de la personne.

Tout changement d'heure de rendez-vous doit être demandé au préalable.

20 minutes sont prévues pour chaque arrivée et 10 minutes pour un départ.

En cas d'empêchement ou de retard de plus de 10 minutes, il faut nous en informer afin de ne pas perturber les activités de la pension. Au-delà de 15 minutes de retard, nous conviendrons d'un autre rendez-vous compatible avec l'agenda.

Maximum 2 personnes à la fois au sein de l'établissement afin de garantir le calme et le bien-être pour les pensionnaires.

Les périodes de fermeture sont affichées sur le site internet de la pension.

3. Vaccinations et traitements

Avant tout, votre chat doit être identifié et son numéro de puce doit être indiqué dans le carnet s'il est né après le 01/11/2017. Il doit également être stérilisé dès qu'il a 6 mois.

Votre chat devra impérativement être en ordre de vaccinations et avoir un traitement anti-parasitaire en cours de validité. Sans cela, votre chat peut être refusé d'accès à la pension.

Le carnet vétérinaire accompagnera le chat durant tout son séjour. Si vous oubliez le carnet vétérinaire, il faudra prévoir d'aller le rechercher. Si cela n'est pas possible, il ne sera pas possible d'accueillir votre chat et aucun remboursement ne sera effectué.

- **Vaccins**

Votre chat doit être vacciné contre le typhus, le coryza et la leucose.

Veillez me contacter si vous avez des doutes concernant les vaccins ainsi que leur validité. (Les vétérinaires ne connaissent pas toujours les conditions d'accès aux pensions agréées).

Ces vaccins doivent **obligatoirement** être indiqués dans le carnet vétérinaire.

A titre informatif :

- Le typhus et le coryza se représente par « RCP », « CRP » ou « CVR » dans le carnet vétérinaire.
- La leucose se représente par « FeIV » dans le carnet vétérinaire. **Attention, si votre chat ne sort pas** et n'est jamais venu en pension, il est probable qu'il ne soit pas vacciné contre la leucose, dans ce cas, veuillez prendre rendez-vous chez votre vétérinaire au minimum 1 mois avant le séjour (car 2 doses sont nécessaires à 1 mois d'intervalle).

- **Traitements anti-parasitaire (interne et externe)**

Un traitement préventif anti-parasitaire est obligatoire pour le séjour en pension (puces et vers). Ces traitements devront être effectués environ **1 semaine avant l'arrivée** et **noté dans le carnet**, avec la **date** et le **nom du produit utilisé**.

Dans le cas où aucun traitement est indiqué dans le carnet, un traitement anti-puce (avantage) sera administré à votre chat, facturé 25€. Sans cela, il ne pourra pas être hébergé dans notre établissement.

De plus, nous demandons de vérifier que votre chat n'ait pas de puces sur lui avant de venir en pension. Dans le cas où des parasites sont présents durant le séjour du chat, le montant de 150€ pour une désinfection totale de la pension vous sera facturée ainsi qu'un traitement prescrit par le vétérinaire contacté afin d'éliminer le plus rapidement les parasites présents.

Voici un tableau récapitulatif qui peut vous aider à trouver le traitement adapté lors du moment venu :

<https://www.msd-sante-animale.fr/offload-downloads/poster-ape-chien-chat-edition-2021/>

4. Affaires personnelles

Seuls petits objets personnels sont autorisés : t-shirt, petit jouet, essuie. Pas de paniers, coussins, plaid ou grands accessoires.

Le collier doit être retiré avant l'arrivée pour des raisons de sécurité.

La pension n'est pas responsable des pertes ou dégradations du matériel fourni par vos soins.

5. Alimentation

Des croquettes Almo Nature sont disponibles à la pension dans le cas où votre chat consomme cette marque ou à l'habitude du changement d'alimentation. Dans l'autre cas, il est préférable d'amener l'alimentation habituelle afin d'éviter tout troubles intestinaux. Si le chat a un régime spécifique ou des quantités précises, merci de tout préparer en portions à l'avance.

6. Nouvelles privatives

Nous utilisons Whatsapp pour vous donner des nouvelles.

Des nouvelles sont envoyées dans les 48 à 72h après l'arrivée de votre chat, puis une fois par semaine (sauf dimanches et jours fériés) de **notre propre initiative**.

Des options payantes permettent d'avoir des nouvelles tous les jours, tous les 2 ou 3 jours. À choisir dans MyKookie. Le tarif ne couvre pas les jours sans nouvelles (dimanche/férié).

7. Vétérinaire

En cas d'accident ou de maladie, le vétérinaire de votre chat sera contacté. Dans l'impossibilité de le joindre votre vétérinaire traitant, le Dr Véronique Hennaut, situé à Enghien sera contacté. Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire.

Les frais engendrés par la pension (achat de médicaments, frais kilométriques, ...) seront à payer lors du départ de votre chat.

8. Médications

Les traitements médicaux peuvent être maintenus et faits durant le séjour de votre chat. Il est important de le signaler lors de la réservation. Si ce n'est pas fait au préalable, votre chat peut être refusé pour le séjour réservé.

Les traitements devront être prescrits par un vétérinaire. Sans cette prescription, les traitements ne pourront pas avoir lieu. Lorsque votre chat nécessite un traitement, merci d'utiliser un pilulier ainsi que de découper les médicaments en portions nécessaires pour le traitement. Un supplément vous sera facturé si nous devons faire le pilulier.

Dans le cas où vous avez un chat étant un lourd cas médical, le tarif est adapté. Veuillez en faire la demande si vous êtes dans le cas.

Nous n'acceptons aucun animal ayant des maladies contagieuses au sein de notre établissement.

9. Dégradations

Les chats avec incontinence ou comportements urinaires et/ou fécales doivent avoir des alèses fournies par le propriétaire. Dans le cas où votre chat présente ce type de comportement durant le séjour et que vous n'avez pas apporté d'alaises, les alaises fournies par nos soins vous seront facturées

Un supplément est demandé lorsque le chat n'est pas propre et demande davantage de nettoyage.

Tout matériel abîmé par des urines, selles ou morsures (ex. fil de fontaine) sera facturé.

10. Annulations & modifications

Toute annulation ou modification doit se faire par écrit via l'adresse e-mail de la pension : moustachesetco@gmail.com

Annulation de l'intégralité du séjour (quelle que soit la raison) :

- Si vous annulez la totalité du séjour, aucun remboursement de l'acompte ne sera effectué.
- Si vous annulez le séjour réservé et souhaitez déplacer votre voyage, cela équivaut à une annulation.

Annulation partielle du séjour (arrivée différée ou départ anticipé) :

- Si vous annulez 1 ou plusieurs jours réservés, et que vous prévenez moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité des jours annulés sera dû. Dans le cas où les jours sont annulés plus de 30 jours avant le début du séjour, seul l'acompte sera gardé.
- Si vous supprimez un ou plusieurs jours alors que le séjour est entamé, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute demande de modification de dates entraîne des frais administratifs de 5€.

Refus d'accès à la pension (non-respect du règlement et des conditions d'accès :
Aucun remboursement de l'acompte.

10. Responsabilité et engagement de Moustaches & Compagnie

Le bien-être de votre chat est notre priorité. Nous mettons tout en œuvre afin que votre chat passe un séjour idéal. Nous nous engageons à le traiter comme si c'était le nôtre, dans un environnement sain et propre, tout en leur offrant une attention particulière et tout ce dont il a besoin (jeux, câlins, nourriture, ...). Nous garantissons une présence au sein de la pension étant donné que nous vivons sur place, ainsi qu'une surveillance et un suivi régulier.

Si cela nous semble nécessaire, nous hésiterons pas à consulter un vétérinaire.

Nous prenons également toutes les dispositions pour que votre chat ne contracte pas de maladie (vérification des vaccins, traitement antiparasitaire, refus des chats ayant des maladies transmissibles) et mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires pour que l'hygiène des emplacements, locaux, bacs à litière, coussins, gamelles soit irréprochable. Malgré toutes les précautions que nous pouvons prendre, le risque zéro n'existe pas de ce fait nous ne sommes pas tenus comme responsables en cas de maladie pouvant arriver pendant ou après son hébergement ou de tous les dommages éventuels causés à son animal (incendie, blessures, mortalité, maladie, ...) pendant son séjour en pension sauf faute grave reconnue imputable à la pension.

11. Abandon de l'animal

Selon la loi, si un animal n'est pas repris par son propriétaire après 4 jours à compter du terme de jours pour lequel la pension avait été convenue, l'animal sera conduit à l'administration communale de Soignies et sera considéré comme abandonné. La commune de Soignies dirigera certainement l'animal vers un refuge.

Moustaches & Compagnie rappelle qu'il s'agit d'une pension et non d'un refuge et s'efforcera de prendre contact avec le ou les propriétaires, ou toutes personnes de contacts autorisées par le propriétaire, avant de conduire l'animal à la commune. Moustaches & Compagnie communiquera toutes les informations dont elle dispose à l'administration communale, sur l'animal, ainsi que sur les propriétaires. Cf arrêté royal du bien-être animal : <https://bienetreanimal.wallonie.be/files/documents/Animaux-Compagnie/AGW/AGW%2024-11-2022.pdf>

12. RGPD

Les données personnelles que vous nous avez communiquées (nom, adresse, informations sur votre chat ...) sont utilisées uniquement pour la gestion des réservations et pour vous contacter si nécessaire. Elles ne sont jamais transmises à des tiers et restent strictement confidentielles.

Conformément au RGPD, vous pouvez à tout moment demander la modification ou la suppression de vos données sur simple demande écrite. Les données sont conservées uniquement aussi longtemps qu'elles sont utiles pour le suivi de votre dossier ou de vos séjours.

12. Check-list pour l'arrivée de votre chat

Voici une check-list à enregistrer avant la venue de votre chat au sein de la pension afin d'éviter de relire tout le règlement avant votre venue.

- Amener le carnet vétérinaire de votre chat
- Faire les traitements anti-parasitaires internes (vers) et externes (puces) une semaine avant l'arrivée de votre chat. Ces traitements doivent **impérativement** être notés dans le carnet vétérinaire (nom du traitement + dates).
- Prévoir la nourriture habituelle de votre chat (croquettes/pâtés...). Nous fournissons uniquement les croquettes Almo Nature. Cependant, il est préférable de garder les habitudes pour éviter tout troubles intestinaux.
- Prévoir les alèses suffisantes si incontinences ou comportements urinaires.
- Amener son jouet préféré et un petit essuies/t-shirt avec l'odeur de la maison. !!Pas de plaid/couverture/panier/...
- Le solde est à payer à l'arrivée en liquide ou code QR.
- Dire au revoir à votre chat à la maison & lui faire plein de bisous & câlins. Dès son arrivée à la pension, il sera certainement stressé et il devra prendre le temps de s'acclimater
- Si retard de + de 15 minutes à votre rdv, veuillez nous prévenir.
- **Maximum 2 personnes** au sein de la pension.